BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2003/000201**
n°de gestion : **1981B00054**
n°SIREN : **322 647 298 RCS Lons le Saunier**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lons Le Saunier certifie avoir procédé le 19/02/2003 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

IMPRIMERIE BERNARD MOURIER société anonyme à conseil d'administration

255 rue Victor Puiseux 39000 Lons le Saunier -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 16/11/2001 (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :
modification des commissaires aux comptes

S.A. IMPRIMERIE BERNARD MOURIER

Société anonyme au capital de 180 000 euros
Siège Social : 255, rue Victor Puiseux
LONS-LE-SAUNIER (JURA)

R.C.S. LONS-LE-SAUNIER B 322 647 298

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 16 NOVEMBRE 2001

L'an deux mille un,

Et le 16 novembre, à dix sept heures trente,

les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration, suivant lettres en date du 24 octobre 2001.

La feuille de présence a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Bernard MOURIER préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Madame Françoise MOURIER et Monsieur Franck MOURIER, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jack THIBAUD est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, ou représentés possèdent 500 actions sur les 500 composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

L'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

L'assemblée générale constate que Monsieur Robert GOUDARD, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 24 octobre 2001, assiste à la réunion.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultats et l'annexe de l'exercice clos le 30 JUIN 2001,
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 JUIN 2001,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 Juillet 1966,
- Renouvellement des mandats des administrateurs,
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes,
- Questions diverses.

Monsicur Bernard MOURIER présente alors le rapport de gestion du conseil d'administration. Monsieur Robert GOUDARD donne lecture de ses rapports de commissaire aux comptes.

Ces lectures terminées, le Président apporte toutes les précisions complémentaires sur l'évolution de la société au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2001.

Monsieur Bernard MOURIER engage alors la discussion et après quelques échanges de vues, il met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

<u>PREMIÈRE RÉSOLUTION</u>

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 JUIN 2001 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour cet exercice.

Cette résolution est adopté à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 259 877,14 francs, de la manière suivante :

- A la distribution de dividendes, une somme de ..... 100.000,00 F
- Le solde au compte Autres Réserves, soit ..... 159.877,14 F

Ainsi chaque action recevra un dividende 200,00 francs, assorti d'un avoir fiscal de 100,00 francs.

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux, au plus tard le 31 Mars 2002.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes	Avoir fiscaux
30/06/00	160.000,00	80.000,00
30/06/99	200.000,00	100.000,00
30/06/98	400.000,00	200.000,00

Cette résolution et adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre M. Bernard MOURIER, Mme Françoise MOURIER et la société, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2001 telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code du Commerce, et portant sur la location des bâtiments appartenant à Monsieur MOURIER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité étant observé que M. et Mme MOURIER n'ont pas pris part au vote;

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre M. Bernard MOURIER, Mme Françoise MOURIER et la société, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2001, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code du Commerce, et concernant :

- la rénumération au taux de 6,37 % des sommes laissées en compte-courant,
- les cotisations sur les contrats de retraite Abeille-vie, prises en charge par la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité étant observé que M. et Mme MOURIER n'ont pas pris part au vote.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre M. Bernard MOURIER, Mme Françoise MOURIER et la société, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2001, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code du Commerce, et relatives aux transactions commerciales intervenues entre la S.A. IMPRIMERIE BERNARD MOURIER et la S.A.R.L. IMPRIM' SERVICE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité étant observé que M. et Mme MOURIER n'ont pas pris part au vote.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour épuisé, le Président déclare la séance levée à dix neuf heures.

Le présent procès verbal établi a été signé après lecture, par les membres du bureau.

Le Président,
Bernard MOURIER

Le Secrétaire,
Jack THIBAUD

Les Scrutateurs,
Françoise MOURIER

Franck MOURIER

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateur de M. MOURIER Bernard, Mme MOURIER Françoise et M. THIBAUD Jack sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de Six années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2007.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

Constatant que les mandats de M. Robert GOUDARD, commissaire aux comptes titulaire et de M. André CATHERIN, commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'assemblée générale décide de renouveler dans ses fonctions M. Robert GOUDARD et de nommer Fabrice GOUDARD en remplacement de M. André CATHERIN qui n'a pas souhaité le renouvellement de son mandat, pour une nouvelle période de SIX exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2007.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme